Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L' AGRICULTURE,
DE L' AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORET

Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production primaire
Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux
Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants

BASF France SAS
Division Agro
21, chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY CEDEX

Dossier suivi par :

Réf : 1020021 DECISION MFSC

Paris, le

Objet : Lettre de décision relative à RHIZOFLO SOJA

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de renouvellement d'homologation et de transfert entre sociétés concernant une matière fertilisante dénommée : RHIZOFLO SOJA.

Je vous demande de bien vouloir tenir à la disposition de l'administration dans le cadre du contrôle de la mise sur le marché des analyses de contrôles effectuées au moins tous les six mois, sur des échantillons représentatifs du produit tel qu'il est mis sur le marché et selon les méthodes prévues par le programme COFRAC 108 portant sur :

- les élements igurant sur l'étiquette (dénombrement des germes) ;
- les éléments traces métalliques As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Se, Zn ;
- les microorganismes totaux, Entérocoques, *Escherichia coli*, *Clostridium perfringens*, *Salmonella*, *Staphylococcus aureus*, *Listeria monocytogenes*, Nématodes, Levures et moisissures, *Aspergillus*, *Pythium* (méthodes prévues par le guide pour l'homologation).

Les analyses doivent avoir été effectuées par un laboratoire accrédité par le COFRAC sur le programme 108 ou par un organisme équivalent (norme NF ISO 17025). Si elles sont réalisées selon une méthode distincte, la méthode utilisée, sa justification et les éléments nécessaires à sa validation sont à fournir.

Je vous demande de fournir à l'Anses dans un délai de 2 ans à compter de la signature de la décision :

- le rapport d'analyse complet (protocole, ensemble des résultats, discussion/comparaison et conclusion) permettant de justifier la caractérisation, au niveau de la souche, du microorganisme composant la préparation bactérienne.
- la composition du milieu de culture de la préparation bactérienne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez,
devant le Tribunal administratif dans le ressort duquel se situe votre résidence administrative

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L' AGRICULTURE,
DE L' AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORET

Vu les articles L.255-1 et R.255-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu les avis n° 2013-1924 du 30/09/2014 et 2013-1694 du 1/10/14,
Vu la mise à disposition du xx au xx du projet de décision au public en vue de sa participation, conformément à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement

DESIGNATION COMMERCIALE :	RHIZOFLO SOJA
Numéro d'homologation :	1020021

TENEURS GARANTIES :
Genre, espèce, souche de l'inoculum : *Bradyrhizobium japonicum* souche G49
Teneur de l'inoculum : minimum 1.10^9 germes par mL de produit
Durée de conservation : 9 mois (température inférieure à 25°C, à l'abri de la lumière directe du soleil)

TYPE DE PRODUIT :	Matière fertilisante – Préparation bactérienne pour soja Inoculum liquide de *Bradyrhizobium japonicum* souche G49 pour enrobage de soja Produit liquide
Mode d'emploi :	Enrobage de semences de soja
Dose d'emploi :	Un sachet dose de 400 mL pour 80 à 120 kg de semences, correspondant à un hectare de culture de soja

DECISION : **RENOUVELLEMENT D'HOMOLOGATION ET TRANSFERT ENTRE SOCIETES**

Le renouvellement de l'homologation et le transfert du produit RHIZOFLO SOJA de la société BECKER UNDERWOOD vers la société BASF France SAS sont autorisés.

Firme détentrice

BASF France SAS	Ancienne firme : BECKER UNDERWOOD

Délivrée le : valable jusqu'au : 31/12/2024

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif dans le ressort duquel se situe votre résidence administrative

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L' AGRICULTURE,
DE L' AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORET

ETIQUETAGE :

Sans préjudice des dispositions prévues par le code de la consommation, l'étiquetage comporte, outre la désignation commerciale le type de produit et le numéro d'homologation, les mentions suivantes :

- Genre, espèce, souche de l'inoculum : *Bradyrhizobium japonicum* souche G49
- Teneur de l'inoculum : 1.10^9 germes par mL de produit
- Durée de conservation : 9 mois (température inférieure à 25°C, à l'abri de la lumière directe du soleil)
- DLUO
- Contient *Bradyrhizobium japonicum.* Les microorganismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.

Classification **:** non classé au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008

CONDITIONS D'EMPLOI :

Précautions d'emploi :

- Port d'un masque anti-aérosol (de type EN 149 FFP3 ou équivalent), de gants et vêtements de protection appropriés par l'utilisateur pendant toutes les phases du traitement de semences.
- Tout sachet ouvert doit être utilisé dans un délai de 6 heures.
- La préparation ne doit pas être mélangée avec des préparations phytopharmaceutiques.

Usage et conditions d'emploi :

Culture	Dose par apport* (en mL d'inoculum.ha^{-1})	Nombre de germes (par ha)	Nombre d'apports par an	Epoque et mode d'apport
Soja	400	Minimum 4.10^{11} ufc**	1	Inoculation des semences (enrobage) avant le semis

* un sachet dose de 400 mL pour 80 à 120 kg de semences, correspondant à un hectare de culture de soja.
** unités formant colonie

Revendications :

- Fixation de l'azote atmosphérique par symbiose entre les bactéries *Bradyrhizobium japonicum* et le soja

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif dans le ressort duquel se situe votre résidence administrative

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél.: 01.49.55.49.55 - Fax: 01.49.55.59.49